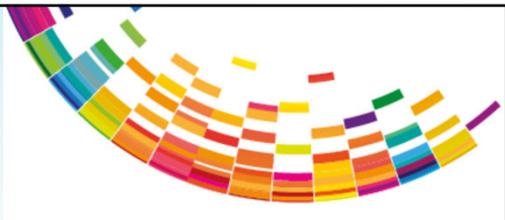


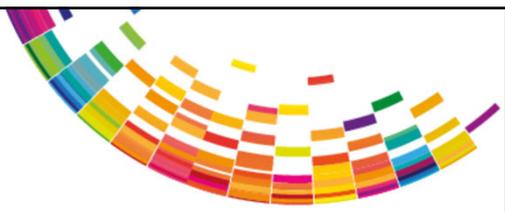
Cette présentation a été effectuée le 28 novembre 2023, au cours de la journée « Changements climatiques et inégalités sociales de santé : même combat? » dans le cadre des 26es Journées annuelles de santé publique



Travail intersectoriel: les changements climatiques et les inégalités sociales de santé comme axes transversaux
par D^r Horacio Arruda
Sous-ministre adjoint
Direction générale de santé publique, ministère de la Santé et des Services sociaux
28 novembre 2023

Votre gouvernement

Québec 



Plan de la présentation

- La PGPS et l'action sur les déterminants de la santé
- La création d'environnements favorables: l'exemple des EIS

Votre gouvernement

Québec 

La Politique gouvernementale de prévention en santé

Agir sur les déterminants de la santé



Votre gouvernement

Québec

La Politique gouvernementale de prévention en santé (PGPS) 2015-2025



- Diminuer les problèmes de santé évitables et prioritaires :
 - Problèmes d'adaptation sociale et de santé mentale
 - Maladies chroniques et incapacités
 - Certaines maladies infectieuses
 - Blessures
- Améliorer l'état de santé de la population et **réduire les inégalités sociales de santé**
- Contribuer à soulager la pression sur le système de santé et de services sociaux

Votre gouvernement

Québec

Des cibles ambitieuses pour les ENVIRONNEMENTS FAVORABLES et les CONDITIONS DE VIE



90 % des municipalités de 1 000 habitants et + adoptent des mesures pour aménager des **communautés favorables à la sécurité, à la mobilité durable, aux saines habitudes de vie et à la qualité de vie**



- 15 **Évaluations d'impact sur la santé (EIS)** réalisées
- 20 projets pour favoriser les **transports collectifs et actifs** (avec Min Transports)
- 15 coordonnateurs régionaux en **changements climatiques embauchés**

L'évaluation d'impact sur la santé (EIS)

Une démarche pour éclairer le processus de prise de décision en faveur de la santé de la population

L'EIS est une des façons d'intégrer les préoccupations de santé publique dans le processus d'aménagement du territoire et de transports actifs et collectifs

- Les décisions prises en matière de planification et d'aménagement du territoire par les organismes municipaux sont des **leviers importants pour créer des milieux de vie sains et sécuritaires**.
- Une planification et un aménagement favorables à la **santé** et à la **qualité de vie** permet de promouvoir des environnements qui contribuent notamment à :
 - Réduire l'exposition aux polluants (particules fines, GES, etc.) et aux nuisances (bruit, odeurs, etc.);
 - Faciliter l'accès à des aliments nutritifs et à des infrastructures qui favorisent un mode de vie physiquement actif;
 - Améliorer l'environnement social en proposant des espaces inclusifs, sécuritaires et conviviaux;
 - Réduire les inégalités sociales de santé par un accès plus équitable aux ressources.

L'évaluation d'impact sur la santé (EIS)

Une démarche **collaborative, interdisciplinaire et intersectorielle**

L'EIS favorise le dialogue et le partage de connaissances au bénéfice de la population

L'EIS est une approche structurée et collaborative qui contribue à la prévention des problèmes de santé en proposant aux décideurs des recommandations pertinentes et adaptées au projet **en amont** de sa réalisation.

Elle repose sur le travail conjoint d'un ensemble d'acteurs :

- **Municipalités** : élus et professionnels (aménagiste, urbanistes, etc.)
- Représentants de la **santé publique** : professionnels des directions de santé publique (DSPu) et intervenants locaux (médecins, nutritionnistes, organisateurs communautaires, conseillers en promotion de la santé, etc.)
- **Autres partenaires** : ministères, écoles, services policiers, experts, organismes communautaires, citoyens, etc.

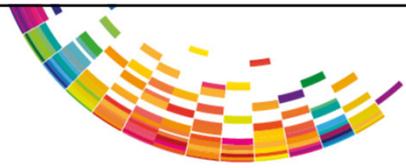
Le 2^e Plan d'action interministériel (2022-2025) de la PGPS

Faire en sorte que **90 %**
des municipalités
adoptent des mesures
pour aménager des
communautés favorables à
la sécurité, à la mobilité
durable, aux saines
habitudes de vie et à la
qualité de vie.



Des **actions concrètes** contribuant à
l'atteinte de cette cible dans les régions :

- La réalisation **d'évaluations d'impact sur la santé** (EIS) pour des projets en planification et aménagement du territoire ou en mobilité durable, transport actif et collectif, provenant du milieu municipal
- La **formation en EIS** pour les municipalités/MRC et les directions de santé publique



Merci de votre attention!

Questions?

Vive la prévention!